

Les actions du GDS 61 pour ses éleveurs d'ovins et caprins

Autopsie

L'autopsie est parfois indispensable pour connaître la cause de la mort d'un animal et prendre les mesures nécessaires pour protéger le cheptel. En cas de mortalité brutale dans le troupeau le GDS prend en charge une autopsie (sur demande préalable - nous consulter pour connaître les conditions)



Avortement*

Dès le 3^{ème} avortement en 7 jours la déclaration de l'avortement à votre vétérinaire sanitaire et la recherche de la Brucellose est **obligatoire** pour les **ovins ou les caprins**. Des aides sont apportées pour le diagnostic de la fièvre Q, la Chlamydirose, la toxoplasmose et la salmonellose. En plus des prélèvements classiquement réalisés par le vétérinaire sur la mère, **apportez l'avorton frais** (moins de 24h) au LABÉO (19, rue Candie à Alençon) pour une autopsie

La recherche Brucellose est prise en charge en totalité par l'État (prélèvement et analyse).

Carence en Sélénium*



Les signes d'appel d'une carence en sélénium sont : la fréquence de maladies néonatales, les troubles de la reproduction : non-délivrances, métrites, infertilité et les mammites Les prélèvements sont à effectuer sur 5 brebis ou chèvres adultes représentatives du troupeau.

Classeur sanitaire

Sa mise à disposition est gratuite sur demande Il vous permet de gérer les informations de votre élevage (Carnet sanitaire – enregistrement des traitements, Ordonnances, Analyses, Visites sanitaires, Documents GDS...)

Coup dur sanitaire : FMSE

Le Fonds National agricole de mutualisation Sanitaire et Environnementale (FMSE) indemnise les éleveurs de ruminants lorsqu'ils subissent des pertes économiques, ou des coûts supplémentaires, dus à des maladies animales réglementées, telles que la tuberculose, la brucellose, la leucose enzootique, la fièvre catarrhale ovine, le charbon, etc. Vous trouverez la liste des programmes en cours sur le site du FMSE (www.FMSE.fr).

Collecte des déchets vétérinaires

Le GDS de l'Orne pilote avec les vétérinaires libéraux et la coopérative AGRIAL une collecte des déchets de soins en élevage. Les déchets d'activité de soins doivent faire l'objet d'une collecte spécifique et obligatoire (décret n°97-1048 du 6 novembre 1997). La responsabilité du professionnel peut être engagée. Vous recevrez une facture pour la prestation d'élimination de ce fût (fourniture du fût, collecte, transport, incinération) ainsi qu'une attestation d'élimination de vos déchets (à conserver dans votre registre d'élevage) –*tarif Adhérent : 22 € / non adhérent : 37 €.*

DIASAP : Diagnostic Sanitaire Approfondi

L'action s'adresse à tous les exploitants agricoles qui adhèrent au GDS61. Le DIASAP s'appuie un relevé de tous les indicateurs sanitaires disponibles et sur une visite d'élevage conduite par un technicien du GDS.

Lors de la visite, un relevé des pratiques d'élevage à risque est effectué avec, si nécessaire, la programmation de recherches ou analyses complémentaires : qualité de l'eau, qualité du lait, courants électriques parasites, contamination de l'environnement par des agents pathogènes (paratuberculose, salmonellose), parasitisme... A l'issue de la visite de terrain, le technicien rédige un diagnostic approfondi de la situation.

Le DIASAP bénéficie d'un soutien de la Région Normandie (80% sur le HT) et du GDS61 (10%). Il est facturé à l'éleveur à hauteur de 75 euros HT (visite du vétérinaire et analyses complémentaires incluses).

Formation

Les journées de formation sont organisées à l'automne avec l'intervention d'un vétérinaire spécialisé en pathologie des petits ruminants. Chaque formation comprend des parties théoriques et des parties pratiques en élevage. Nous privilégions de petits groupes (max 15 personnes) permettant de nombreux échanges entre participants. Une attestation de formation est fournie à chaque fin de stage. L'inscription préalable est obligatoire.

* : Ces actions bénéficient d'une prise en charge totale ou partielle des frais au Labéo 61 (tiers-payant)

Parasitisme*



Le GDS propose **gratuitement aux adhérents de sa section ovine et caprine** de réaliser des analyses de fèces en mélange en fin de saison de pâture pour identifier les **espèces parasitaires** et adapter les traitements si nécessaire.

Les prélèvements sont réalisés en septembre, avant un traitement antiparasitaire

L'utilisation de **flacons stériles à usage unique** (flacons à bouchons rouges disponibles gratuitement en pharmacie ou chez le vétérinaire)

(3 flacons maximum par élevage)

Le technicien du GDS vous contactera pour récupérer chez vous les flacons et les apporter au Labéo. Les résultats sont rendus aux éleveurs avec une interprétation et des conseils.

Si vous êtes intéressé(e) par cette action, merci de nous retourner le coupon en fin de document avant le 1^{er} juillet 2020

Paratuberculose*

La paratuberculose est une maladie chronique infectieuse contagieuse propre aux ruminants dont les conséquences économiques peuvent être très lourdes dans les élevages atteints (mortalité ou non-valeur marchande, baisse de production, sensibilité accrue à d'autres maladies).

Dépistage tous les 5 ans sur des mélanges de sang prélevés lors de la prophylaxie brucellose pour les cheptels ayant plus de 10 animaux prélevés. Dépistage à la demande des éleveurs sur des prélèvements d'environnement ou sur 10 animaux en cas de suspicion (animaux amaigris, souffrant de diarrhée). Plan d'assainissement: si la présence de la maladie dans le cheptel est confirmée

Prophylaxie obligatoire*

Le GDS de l'Orne est chargé du suivi de la prophylaxie ovine/caprine réglementée pour la Brucellose, selon un rythme quinquennal. Les analyses brucellose pour les éleveurs adhérents au GDS 61 sont prises en charge dans le cadre de la prophylaxie réglementée.

Si votre cheptel est déqualifié en Brucellose, contactez-nous pour connaître les conditions de requalification.

* : Ces actions bénéficient d'une prise en charge totale ou partielle des frais au Labéo 61 (tiers-payant)

Prophylaxie complémentaire*

Dépistage tous les 5 ans sur des mélanges de sang prélevés lors de la prophylaxie brucellose pour les cheptels ayant plus de 10 animaux prélevés du CAEV et de la paratuberculose pour les caprins et Visna Maedi et Chlamydie pour les ovins.

Qualité de l'eau

Pour évaluer la qualité bactériologique ou chimique de l'eau, il est indispensable d'effectuer régulièrement des analyses. Le GDS propose des analyses, en cas de résultats défavorables, des solutions concrètes sont proposées. Les adhérents bénéficient de tarifs préférentiels.

Tremblante

La tremblante reste une menace pour l'élevage des petits ruminants. Le programme de lutte par la voie génétique a permis d'améliorer la résistance globale du cheptel départemental mais de nombreux éleveurs sont restés à l'écart de ce progrès. Le GDS61 poursuit cette année les remboursements des analyses.

Troubles de la reproduction*

Afin d'aider à l'établissement du diagnostic, le GDS de l'Orne propose des recherches (sérologies) sur 10 femelles infertiles pour les principales infections pouvant être en cause : Border Disease, Chlamydie, fièvre Q, toxoplasmose.

Autres maladies*

Aide au diagnostic pour de nombreuses maladies : Border Disease, CAEV, Visna Maedi, Virus de Schmallenberg, Salmonelles, Mammites... Lorsque la maladie a été diagnostiquée, le GDS peut accompagner les éleveurs pour la **mise en place de mesures de lutte** (biosécurité et gestion sanitaire, vaccination dans certains cas).



Les actions du GDS 61 pour ses éleveurs d'ovins et caprins bénéficient des aides du Conseil Départemental de l'Orne



* : Ces actions bénéficient d'une prise en charge totale ou partielle des frais au Labéo 61 (tiers-payant)